



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 25 Mars 2015

14 - GESTION FINANCIERE, BUDGETAIRE ET COMPTABLE

14.1 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole au SMTC pour 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (Lignes de métro, lignes de tramway, BSP...) conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du budget du SMTC.

Les recettes courantes (versement transport, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Toulouse Métropole qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement des transports urbains, a décidé ces dernières années de renforcer sa participation financière au SMTC.

En améliorant ainsi la capacité d'autofinancement du SMTC, Toulouse Métropole entend donner au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre du budget.

Pour l'année 2015, Toulouse Métropole a prévu d'affecter une ressource de 100 000 000 € au profit du SMTC, soit une contribution statutaire de 41 801 587,50 € majorée d'une contribution supplémentaire de 58 198 412,50 €.

Il est demandé au Comité Syndical de fixer le montant de la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 58 198 412,50 € pour l'exercice 2015.

* *
*

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

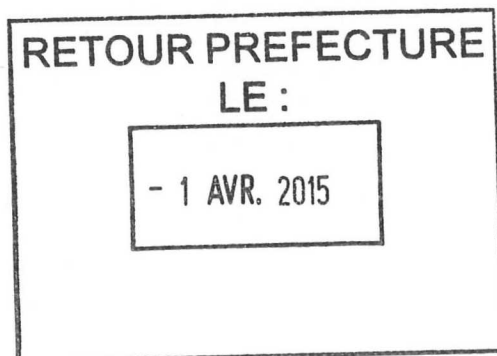
Pour : MM. AUJOLAT (pouvoir), BRIAND (pouvoir) CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir), DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME. MARTI (pouvoir), MM. MOUDENC (pouvoir), TRAUTMANN, AREVALO, LAFON, BACOU, LERY, MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Abstentions : M. RAYNAL (pouvoir), MME. TRAVAIL MICHELET.

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 58 198 412,50 € pour l'exercice budgétaire 2015.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2015 du SMTc.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Prefet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel LATTES", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES